



OTIP RAEO®

2019

# GUIDE RAER

Assurance maladie, dentaire et voyage à la retraite **pour tout le personnel du monde de l'éducation**



Présentez une demande en ligne dès aujourd'hui - rendez-vous au [www.raeo.com/demande-raer](http://www.raeo.com/demande-raer)



La retraite ne veut pas dire que nous cessons de créer des produits conçus pour vous. Le régime d'assurance maladie, voyage et dentaire du RAEO est le régime le plus souple offert au personnel retraité du secteur de l'éducation. La raison est simple : au moment de la retraite, vous voudrez aussi une assurance adaptée à vos besoins.

## Notre histoire

Les personnes qui choisissent d'intégrer le monde de l'éducation choisissent plus qu'une carrière. Elles choisissent un mode de vie où les besoins d'autrui auront la priorité.

### Notre nom, c'est le RAEO.

Les initiales du RAEO signifient Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Mais pour nous, elles signifient que nous sommes au service des professionnels de l'éducation. Ils sont notre raison d'être – les aider à protéger ce qui leur importe est ce qui nous motive et nous ramène au travail jour après jour.

### C'est ainsi depuis le tout premier jour.

Il y a plus de 40 ans, un groupe de personnes partageant la même vision ont uni leurs efforts pour créer le RAEO. Elles avaient la conviction que personne ne pouvait mieux répondre aux besoins d'assurance des professionnels de l'éducation en Ontario qu'un organisme d'assurance sans but lucratif intégré au monde de l'éducation. Un organisme d'assurance qui aurait la détermination, les compétences et la vision nécessaires pour collaborer avec les meilleures sociétés d'assurance, pour innover et pour créer des produits conçus spécifiquement pour les professionnels de l'éducation.

De nos jours, nous offrons fièrement une gamme complète de produits d'assurance individuelle et collective issus de la même volonté de répondre aux besoins uniques de nos membres.

### Pourquoi? Parce que nous croyons qu'il n'y a pas de meilleure assurance que l'assurance qui a été conçue sur mesure pour nos membres.

Au RAEO, nous ne sommes pas motivés par les bénéfices. Ce qui nous motive, c'est le bien-être des professionnels de l'éducation. Répondre aux besoins de nos membres et dépasser leurs attentes dégagent des revenus qui nous permettent de continuer à mettre au point des moyens toujours plus poussés de protéger ce qui leur importe par-dessus tout.

Le RAEO, nous sommes fiers de le dire, est régi, gouverné et inspiré par les quatre syndicats du monde de l'éducation et leurs champions locaux. Parce que les associations et fédérations dirigent nos actions, nous comprenons mieux que quiconque les besoins de nos membres. Ce degré de compréhension a contribué à la création et à l'amélioration de chacun de nos produits et services.

### Et ce sera toujours le cas.

## À l'intérieur

Comment savoir quel régime il vous faut . . . . .	04	Assurance dentaire du RAER . . . . .	13
Admissibilité et quand exige-t-on une preuve médicale . . . . .	05	Comparaison des options du RAER . . . . .	14
RAER Plus 4000 . . . . .	06	Comparaison des tarifs . . . . .	16
RAER Or 2500 . . . . .	08	Formulaire de proposition . . . . .	17
RAER Or 750 . . . . .	10	Services/programmes importants compris dans tous les RAER . . . . .	20
Assurance voyage de luxe du RAER . . . . .	12	Choses auxquelles il faut penser en vue de la retraite . . . . .	22

Pour obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec le RAEO :

Tél. : 1-800-267-6847

Sur Internet : [www.raeo.com/raer](http://www.raeo.com/raer)

Par la poste : 125, promenade Northfield Ouest, CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9

## Pourquoi choisir le RAER?

(Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités)

Pas de restriction d'âge et pas de frais d'adhésion. Offert à tout le personnel retraité du secteur de l'éducation en Ontario.

Choix entre trois régimes d'assurance maladie, divers plafonds pour les médicaments sur ordonnance et la liberté d'augmenter ou de réduire la couverture au renouvellement.\*

Assurance voyage de luxe comprise dans tous les RAER. **Couvre les voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs, nombre illimité de voyages par année.**

Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire en tout temps, sans pénalité.

Demandes de règlement très simples faites en ligne. Quand vous présentez vos demandes de règlement en ligne, le remboursement est déposé directement dans votre compte bancaire.

Accès gratuit aux services suivants :

**CAREpath**— le programme d'assistance en cas de cancer.

**Pharmacie d'Express Scripts Canada<sup>MC</sup>**— un service de livraison de médicaments à domicile qui couvre 100 % du coût de vos médicaments d'entretien sur ordonnance (90 % du coût des médicaments d'origine admissibles).

**Edvantage**— rabais, concours et événements spéciaux.

**Le programme Assistance soins aux aînés<sup>MC</sup>**— programme qui aide à naviguer dans la multitude de services de soutien et de programmes canadiens à l'intention des personnes âgées.

**Programme de bourses d'études du RAEO**— Nous offrons des bourses de 1 500 \$ chacune, chaque année, à des étudiants au postsecondaire!

On donne plus d'information sur ces programmes aux pages 20 et 21.

Les RAER sont souscrits par la Financière Manuvie.

### La souplesse, c'est important

Vos besoins changeront au cours de la retraite et il est très important de jouir de la liberté d'augmenter ou de réduire votre assurance. C'est particulièrement important lorsque vous atteignez 65 ans, car le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pourrait alors couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Le RAER vous permet de réduire votre indemnité de frais de médicaments au moment du renouvellement (au 1<sup>er</sup> janvier)\* et de réduire ainsi vos primes mensuelles. Ne payez pas pour plus d'assurance médicaments qu'il vous faut. **Pour en savoir plus à propos du Programme de médicaments de l'Ontario, rendez-vous au [www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca) et faites une recherche pour «PMO».**

\*Si vous réduisez votre assurance maladie, vous devez attendre deux ans pour l'augmenter. Au moment du renouvellement, vous pouvez augmenter l'assurance d'un niveau (p. ex., passer d'Or 2500 à Plus 4000) ou la réduire d'un ou deux niveaux à la fois (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750).

# Comment savoir quel régime il vous faut

## Quel âge avez-vous? Combien dépensez-vous chaque année en frais de médicaments sur ordonnance?

**Moins de 65 ans** ► Si vous ne savez pas combien coûtent vos médicaments sur ordonnance, ne vous inquiétez pas. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance.

**65 ans ou plus** ► Si vous avez 65 ans ou plus, habitez en Ontario et possédez une carte Santé de l'Ontario valide, vous êtes admissible au Programme de médicaments de l'Ontario. Ce programme pourrait couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance qui ne sont pas couverts par le PMO. Utilisez cette donnée pour choisir le régime qui vous convient.

**Le coût annuel de mes médicaments sur ordonnance est de :**  
(frais d'ordonnance exclus)

\$

## Le RAER permet de choisir une indemnité de médicaments sur ordonnance en fonction des besoins actuels et éventuels :

Régime	Maximum annuel pour médicaments sur ordonnance	Quoi d'autre le régime couvre-t-il? Voir :
RAER Plus 4000	4 000 \$	Page 6
RAER Or 2500	2 500 \$	Page 8
RAER Or 750	750 \$	Page 10

Rappelez-vous, votre choix n'est pas permanent! Nous offrons plusieurs régimes parce que nous savons que vos besoins changeront durant votre retraite et lorsque cela arrivera, vous pourrez augmenter votre assurance d'un niveau (p. ex., passer d'Or 2500 à Plus 4000) ou la réduire d'un ou deux niveaux à la fois (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Si vous réduisez votre assurance maladie, vous devez attendre deux ans pour l'augmenter.

### Trouvez le régime approprié dans ce guide et servez-vous des points ci-dessous pour l'adapter à vos besoins.

- Choisissez l'assurance pour personne seule, pour couple ou pour famille.
- Assurez-vous que la prime mensuelle cadre dans votre budget.
- Assurez-vous de bien comprendre ce que couvre l'indemnité de frais de médicaments.

### Quoi d'autre a de l'importance pour vous?

- Assurance voyage — Couverture jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimités par année.
- Soins de la vue.
- Services paramédicaux (chiropractie, physiothérapie, acupuncture, etc.)
- Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits – comprise dans le RAER Plus 4000 et le RAER Or 2500.
- Assurance dentaire — toujours facultative. Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans encourir de pénalité et présenter des demandes de règlement immédiatement.

Remplissez le formulaire de proposition à la page 17 ou faites une demande en ligne dès aujourd'hui - rendez-vous au [www.raeo.com/demande-raer](http://www.raeo.com/demande-raer)

Si jamais vous avez de la difficulté à comprendre quelque chose ou à faire un choix, appelez-nous au 1-800-267-6847 et nous vous aiderons à trouver l'assurance appropriée.

# Qui est admissible au RAER?

Tous les membres retraités du personnel du secteur de l'éducation en Ontario, les membres de leur famille et leurs survivants peuvent demander l'assurance au titre du RAER. Il n'y a pas d'âge limite pour passer au RAER.

## Vous avez une personne à charge?

Les enfants à charge célibataires et sans emploi âgés de 21 ans et moins (de moins de 31 ans s'ils fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement) des membres sont admissibles à l'assurance pour personne à charge. Il n'y a aucune limite d'âge pour les enfants à charge célibataires qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins en raison d'une déficience mentale ou physique survenue avant l'âge de 21 ans. L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints. Si vous n'avez pas de conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple.

À quelle étape êtes-vous vis-à-vis de la retraite?	Exige-t-on une preuve médicale au moment de la demande?	
J'ai fixé la date de ma retraite. (c'est le moment de faire votre demande).	Présentez votre demande avant la fin de votre assurance maladie actuelle pour vous assurer que les garanties du RAER seront prêtes lorsque vous en aurez besoin. En faisant votre demande tôt, vous aurez déjà en main vos cartes avantages lorsque l'assurance entrera en vigueur.  Si vous continuez de participer à un autre régime collectif d'assurance maladie et désirez coordonner les indemnités avec votre régime du RAER, aucune preuve d'assurabilité n'est exigée si vous présentez une demande dans les 60 jours suivant votre départ à la retraite.	Non
Je viens de prendre ma retraite.	Aucune preuve d'assurabilité n'est exigée si vous demandez l'assurance du RAER dans les 60 jours de la fin de votre assurance maladie collective.	Non
Je suis déjà à la retraite et je veux passer d'un autre régime collectif d'assurance au RAER.	Si vous désirez passer au RAER (même à partir d'un autre régime collectif d'assurance maladie pour personne retraitée), vous pouvez faire une demande dans les 60 jours de la fin de votre assurance maladie collective actuelle, sans présenter de preuve d'assurabilité. Il n'y a pas d'âge limite pour passer au RAER.	Non
Je n'avais pas d'assurance maladie collective ces 60 derniers jours.	Si vous demandez l'assurance pour personne retraitée plus de 60 jours après la fin de votre assurance maladie collective, on exige une preuve d'assurabilité.	Oui
Je travaille toujours ou je suis semi-retraité.	Même si votre régime actuel ne prend pas fin, vous pouvez tout de même demander l'assurance du RAER et coordonner les indemnités. On exige une preuve d'assurabilité.	Oui



# RAER PLUS 4000

Régime complet – comporte la couverture la plus étendue

Ce régime très complet comporte une indemnité de médicaments sur ordonnance de 4 000 \$ par personne, par année civile. Parce qu'il inclut une excellente assurance maladie complémentaire, une indemnité de frais d'hospitalisation illimitée et l'assurance voyage de luxe, c'est le choix de nombreux membres du secteur de l'éducation.

## L'assurance comprend :

### Indemnité de médicaments de 4 000 \$

On rembourse 85 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 4 000 \$ par personne, par année civile.

Aucune franchise.

Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.

Vous assumez les frais d'ordonnance.

**Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

### Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.

Soins de la vue — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par personne, par période de deux années civiles.

Frais d'hospitalisation — remboursement de 100 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.

Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimités par année civile!** Détails à la page 12.

Accès à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer, au programme Assistance soins aux aînés<sup>MC</sup>, au programme de bourses d'études du RAEO et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

(Plus de détails dans le tableau comparatif, pages 14 et 15.)

### Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter :

Assurance dentaire du RAER – Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans frais administratifs et présenter des demandes de règlement immédiatement. Détails et primes à la page 13.

### Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage de luxe)

**Médicaments – max. de 4 000 \$ par personne, par année civile**

**Personne seule** 133,90 \$

**Couple** 263,31 \$

**Famille** 312,57 \$

Il n'y a ni TVP ni TVH.

# RAER OR 2500

Excellent régime – comporte une très bonne couverture!

Le RAER Or 2500 est le régime idéal pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments relativement peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage de luxe et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.

## L'assurance comprend :

### Indemnité de médicaments de 2 500 \$

Remboursement de 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 2 500 \$ par personne, par année civile.

Aucune franchise.

Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.

Vous assumez les frais d'ordonnance.

**Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

### Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.

Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.

Frais d'hospitalisation — remboursement de 80 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.

Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimités par année civile!** Détails à la page 12.

Accès à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer, au programme Assistance soins aux aînés<sup>MC</sup>, au programme de bourses d'études du RAEO et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

(Plus de détails dans le tableau comparatif, pages 14 et 15.)

### Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter :

Assurance dentaire du RAER – Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans frais administratifs et présenter des demandes de règlement immédiatement. Détails et primes à la page 13.

### Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage de luxe)

Médicaments – max. de 2 500 \$ par personne, par année civile

Personne seule 110,61 \$

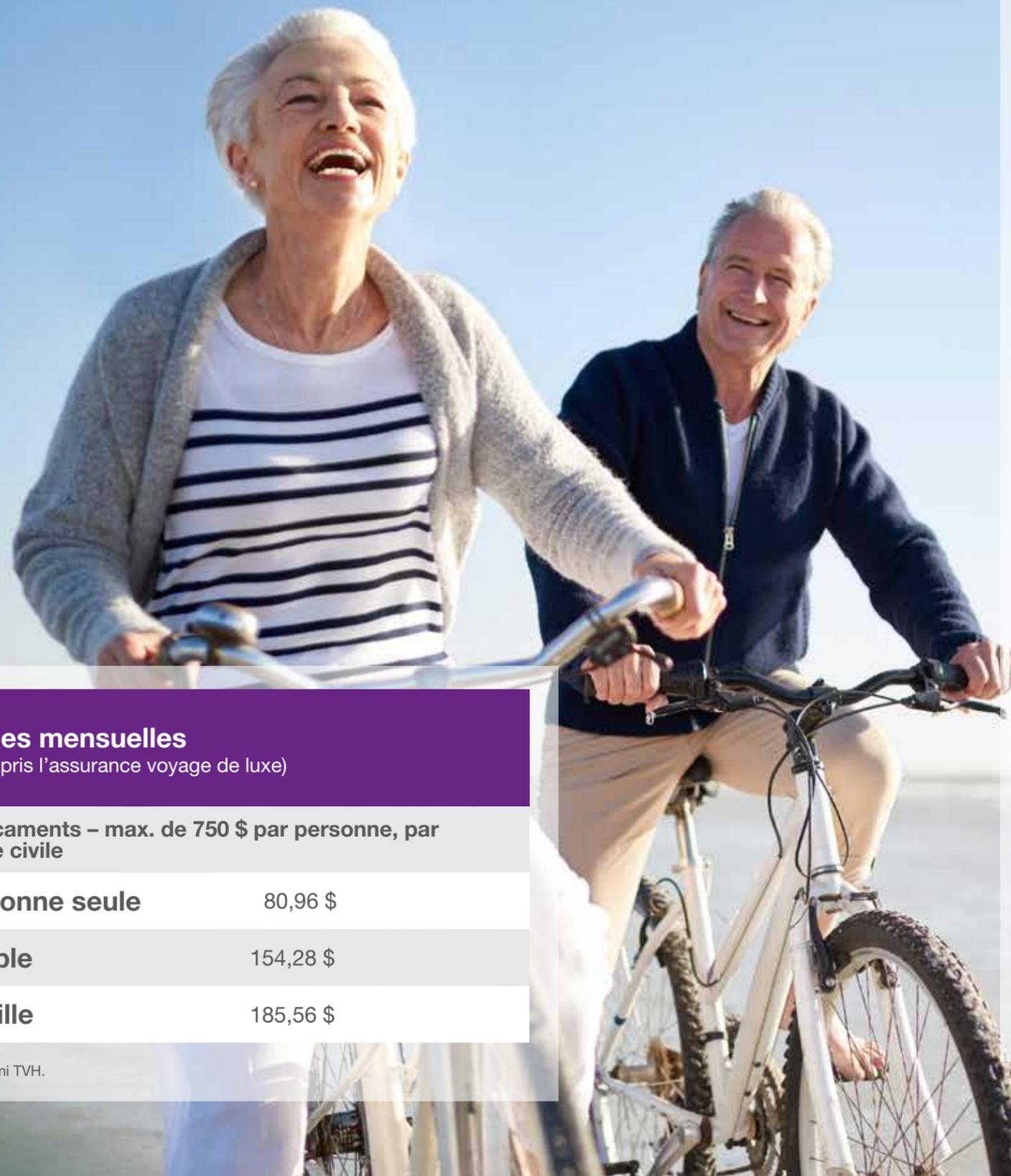
Couple 211,47 \$

Famille 256,35 \$

Il n'y a ni TVP ni TVH.

# RAER OR 750

Bon rapport qualité-prix pour les 65 ans et plus!



## Primes mensuelles

(y compris l'assurance voyage de luxe)

Médicaments – max. de 750 \$ par personne, par année civile

Personne seule 80,96 \$

Couple 154,28 \$

Famille 185,56 \$

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Le RAER Or 750 est le régime de choix pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage de luxe et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.

## L'assurance comprend :

### Indemnité de médicaments de 750 \$

On rembourse 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 750 \$ par personne, par année civile.

Aucune franchise.

Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.

Vous assumez les frais d'ordonnance.

**Économisez davantage** en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

### Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.

Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.

Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimités par année.** Détails à la page 12.

Accès à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer, au programme Assistance soins aux aînés<sup>MC</sup>, au programme de bourses d'études du RAEO et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

(Plus de détails dans le tableau comparatif, pages 14 et 15.)

### Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter :

Assurance dentaire du RAER – Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans frais administratifs et présenter des demandes de règlement immédiatement. Détails et primes à la page 13.

### Vous faut-il une indemnité de frais d'hospitalisation?

Si vous souhaitez avoir une indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, vous pourriez prendre le RAER Or 2500 ou le RAER Plus 4000.

# Assurance voyage de luxe du RAER

Comprise dans tous les RAER sans prime supplémentaire

L'assurance voyage de luxe est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les régimes de la famille du RAER. Dans la plupart des cas, cela signifie que vous n'avez pas à prendre une assurance voyage supplémentaire pour aller à l'extérieur de la province ou du pays.

L'assurance couvre :

## Soins médicaux d'urgence en voyage

Jusqu'à **2 millions \$ par personne**, par voyage, lors de voyages à l'extérieur de votre province de résidence.

La couverture est valide pour les **voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs**; nombre illimité de voyages par année.

## Annulation ou interruption de voyage

Jusqu'à **6 000 \$ par personne**, par voyage, de frais non remboursables et non transférables payés à l'avance pour des choses non utilisées, si vous êtes incapable d'entreprendre ou de continuer un voyage parce que vous-même ou un membre de votre famille immédiate ou de votre famille étendue (selon la définition du contrat) décédez, contractez une maladie ou êtes grièvement blessés.

L'indemnité pour annulation ou interruption de voyage ne s'applique pas si vous partez avant la date d'entrée en vigueur de votre contrat RAER. Toutefois, s'il y a interruption du voyage, l'assurance couvrira le prix du vol de retour si ces frais sont engagés après l'entrée en vigueur du RAER.

## Aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24

À l'étranger, vous disposez d'une aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Parmi les services couverts, on compte : le paiement des honoraires médicaux, la mise en rapport avec des fournisseurs de soins de santé, le transport, la communication avec la famille et le médecin, et la garde sur les lieux des personnes à charge. En cas d'hospitalisation, on coordonnera le retour à la maison pour les enfants ou les petits-enfants à charge de moins de 16 ans qui sont laissés sans supervision et on en paiera les frais. Si un accompagnateur qualifié doit accompagner les enfants, l'assurance couvrira ses frais de transport aller-retour.

Avant de partir :

- Si vous partez avant l'entrée en vigueur de votre police, l'assurance voyage vous couvrira à partir de la date d'entrée en vigueur de votre RAER. La période de 95 jours commence le jour de votre départ.
- Lors du traitement des demandes de règlement, on utilise des pratiques administratives standard pour déterminer si la personne assurée était cliniquement stable au moment de l'incident. Comme les décisions sur l'admissibilité des demandes de règlement sont prises après le dépôt de la demande, le RAEO ne peut pas garantir avant votre départ que les demandes de règlement liées à votre problème de santé préexistant seront admissibles.
- Dans tout contrat d'assurance, il est essentiel de vérifier la couverture en détail pour savoir ce qui est couvert. Vous trouverez des renseignements complets sur les garanties et les exclusions de l'assurance voyage de luxe du RAER en ligne au [www.raeo.com/raer](http://www.raeo.com/raer).

# Assurance dentaire du RAER – facultative

L'assurance dentaire du RAER couvre les examens réguliers, les soins préventifs et de nombreux procédés plus compliqués comme on l'indique ci-dessous. **Remboursement en fonction du guide des tarifs des actes bucco-dentaires de l'Ontario Dental Association à l'intention des praticiens généralistes pour l'année en cours.**

L'assurance couvre :

## Indemnité pour soins de base et soins préventifs\*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les examens dentaires, les extractions, les obturations, les radiographies, **le détartrage et surfaçage radiculaire jusqu'à un total combiné de 12 unités de temps**, le nettoyage et les actes préventifs, sans maximum global. Les examens périodiques sont limités à une fois tous les neuf mois, à partir du dernier rendez-vous.

## Indemnité pour restaurations de base\*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les traitements radiculaires (endodontie) et le traitement des maladies des gencives (parodontie), jusqu'à un maximum combiné de 750 \$ par année.

## Indemnité pour restaurations majeures\*

Remboursement de 50 % des frais admissibles pour les couronnes, les ponts, les implants et les dentiers, jusqu'à un maximum combiné de 700 \$ par année.

## Indemnité pour soins des prothèses dentaires\*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour le rebasage et le regarnissage de prothèses dentaires, à raison d'un traitement par année par mâchoire.

\*Certaines conditions s'appliquent.

Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire n'importe quand!

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps. Vous pouvez présenter les demandes de règlement dès que l'assurance est en vigueur.

La seule exigence est que vous conserviez votre assurance pendant au moins 12 mois après l'ajout de l'assurance dentaire à votre régime. Si vous décidez de résilier votre assurance dentaire après la période obligatoire de 12 mois, vous devrez attendre 24 mois avant de souscrire cette assurance à nouveau.

## Primes mensuelles

<b>Personne seule</b>	68,81 \$
<b>Couple</b>	136,19 \$
<b>Famille</b>	166,43 \$

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Accès à une assurance voyage complémentaire de premier plan auprès de 21st Century Travel Insurance pour les voyages de plus de 95 jours consécutifs. Pour obtenir davantage d'information, rendez-vous au [www.raeo.com/raer](http://www.raeo.com/raer) ou appelez 21st Century Travel Insurance au 1-800-567-0021.

## Comparaison des options du RAER

À noter : Les montants indiqués sont par personne, à moins d'indication contraire.

Garantie	Information sur l'assurance	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750
<b>Médicaments sur ordonnance</b> Plafonds annuels	Tous les maximums pour frais de médicaments sur ordonnance incluent les fournitures pour diabétiques et sont des maximums par personne, par année civile. Vous assumez les frais d'ordonnance.	<b>4 000 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>750 \$</b>
Franchise	Pourcentage de remboursement des frais de médicaments sur ordonnance. Si on prescrit un médicament de marque plutôt qu'un médicament générique en raison d'effets secondaires ou d'échec thérapeutique, votre médecin devra remplir le formulaire Demande d'approbation de remboursement d'un médicament de marque. Rendez-vous au <a href="http://www.raeo.com/formulaires">www.raeo.com/formulaires</a> pour télécharger le formulaire.	Aucune franchise.	Aucune franchise.	Aucune franchise.
Remboursement		<b>85 %</b>	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>
Dysfonction sexuelle		Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.
<p>Programme de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada</p> <p><b>Économisez davantage</b> en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque).</p>				
<b>Soins de la vue</b>	Couverture pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et de montures, de lunettes de soleil sur ordonnance et de verres de contact ou pour la chirurgie au laser.	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.
Indemnité additionnelle après une opération de la cataracte	Couverture des cristallins artificiels, des verres de contact ou des lunettes après une opération de la cataracte.	Remboursement de 80 % à concurrence de 375 \$ par opération.	Remboursement de 100 % à concurrence de 250 \$ par opération.	Remboursement de 100 % à concurrence de 250 \$ par opération.
<b>Frais d'hospitalisation</b>	L'indemnité de frais d'hospitalisation comporte une prestation d'hospitalisation qui vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement, si aucune chambre à deux lits n'est disponible.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 100 %.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 80 %.	Non comprise.
<p><b>Comprise dans tous les RAER</b> À noter : Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire.</p>				
<b>Services paramédicaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiropractie</li> <li>• Podiatrie</li> <li>• Podologie</li> <li>• Massothérapie (praticien accrédité)*</li> <li>• Psychologie</li> <li>• Thérapie familiale par un thérapeute accrédité</li> <li>• Travail social</li> <li>• Ostéopathie</li> <li>• Physiothérapie</li> <li>• Orthophonie</li> <li>• Conseils en nutrition donnés par un diététiste</li> <li>• Homéopathie</li> <li>• Naturopathie</li> <li>• Shiatsu*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexologie effectuée par un réflexologue</li> <li>• Acupuncture si les traitements sont donnés par un chiropraticien, un physiothérapeute, un naturopathe ou un acupuncteur</li> <li>• Psychothérapie</li> </ul>		
<b>Prothèses auditives</b>	*Les traitements de massothérapie et de shiatsu doivent être autorisés par écrit par le médecin traitant. <b>À noter</b> : Il y a des maximums par visite pour les services paramédicaux. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des services pour réduire le montant que vous avez à déboursier. Rendez-vous au <a href="http://www.raeo.com/max-visite">www.raeo.com/max-visite</a> pour en savoir plus.			
<b>Orthèses fabriquées sur mesure</b>	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 1 100 \$ par période de trois années civiles. Remboursement des frais admissibles pour l'achat et la réparation des prothèses auditives après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.			
<b>Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 500 \$ par période de deux années civiles. Limite d'une paire par période. Les orthèses fabriquées sur mesure doivent être prescrites par un médecin/podiatre/podologue à la suite d'un examen biomécanique et d'une analyse de la démarche.			
<b>Fournitures pour incontinence</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de deux paires de chaussures par année civile. Le coût des modifications et des ajustements à des chaussures de séries est admissible.			
<b>Bas de contention</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 750 \$ par année civile. On exige une autorisation écrite du médecin traitant.			
<b>Assurance voyage de luxe</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 950 \$ par année civile, sous réserve des frais raisonnables et d'usage par paire. La couverture s'applique uniquement aux bas ayant un facteur de compression minimum de 20 à 30 mm Hg. <b>À noter</b> : Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels s'appliquent.			
<b>Examens de la vue</b>	L'assurance voyage de luxe est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les régimes de la famille du RAER. <b>L'assurance est valide pour les voyages de jusqu'à 95 jours consécutifs</b> et couvre les frais médicaux d'urgence à concurrence de 2 000 000 \$ par personne, par voyage. L'assurance pourrait vous rembourser jusqu'à 6 000 \$ pour l'annulation ou l'interruption d'un voyage. Détails à la page 12.			
<b>Tests auditifs</b>	L'assurance couvre 80 % du coût des examens de la vue, à concurrence de 125 \$ par période de deux années civiles. L'assurance couvre 80 % du coût des tomographies rétiniennes (HRT), à concurrence de 125 \$ par période de deux années civiles.			
<b>Aides au sommeil</b>	L'assurance couvre 100 % du coût des tests auditifs, à concurrence de 75 \$ par année civile.			
<b>Articles de confort et de commodité</b>	Les fournitures nécessaires pour l'appareil sont aussi couvertes selon les normes suivantes : masque, casque, boyau, canule, joint d'étanchéité en mousse et oreiller - une fois tous les 12 mois. Filtres - maximum de trois paquets de cinq tous les 12 mois. Humidificateur - une fois tous les 24 mois.			
<b>Services diagnostiques</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture des tests effectués à l'extérieur de l'hôpital sous la direction d'un médecin (p. ex., test de CEA, CA 125 pour les femmes et PSA pour les hommes). Si votre médecin demande un test diagnostique jugé « médicalement nécessaire », le régime public en couvrira le coût.			
<b>Domages accidentels aux dents</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couvre les dommages causés par un coup porté accidentellement à la bouche. Cette garantie ne couvre pas les blessures causées par l'introduction, sciemment ou involontairement, d'un objet dans la bouche.			
<b>Ambulance</b>	Remboursement de 80 % des frais qui dépassent le plafond prévu par votre régime provincial d'assurance maladie.			
<b>Soins infirmiers particuliers</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles Couverture des services d'une infirmière autorisée (IA), d'une infirmière auxiliaire autorisée (IAA), d'une infirmière auxiliaire diplômée (IAD) ou d'une infirmière auxiliaire licenciée (IAL) à concurrence de 2 000 \$ par personne, par année civile.			
<b>Soins à domicile</b>	Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour et d'un maximum de 30 jours suivant un séjour d'au moins 24 heures dans un hôpital de soins actifs, ou à concurrence d'un maximum de 3 jours suivant une chirurgie ambulatoire non facultative. Cette indemnité vise à couvrir les soins de convalescence à domicile, particulièrement pour l'aide à l'égard des activités de la vie quotidienne.			
<b>Fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture courante pour les articles médicaux nécessaires, tels les lits d'hôpital, les béquilles et les cannes, le matériel à oxygène, etc., ainsi que pour les fournitures et les aides fonctionnelles, notamment les bandages chirurgicaux, les pansements, les barres d'appui, les chaises d'aisance, etc., lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.			
<b>Prothèses</b>	Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture pour divers articles, notamment les membres artificiels, les prothèses oculaires, les attelles, les plâtres pour le torse, les collets cervicaux, les éclisses (une fois tous les 24 mois par partie du corps), etc. L'indemnité pour prothèse capillaire est limitée à 750 \$ la vie durant.			

# Tableau comparatif des tarifs du RAER

Primes mensuelles d'assurance maladie

	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750
	<b>4 000 \$</b> <b>Indemnité annuelle de médicaments</b> (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits à 100 %)	<b>2 500 \$</b> <b>Indemnité annuelle de médicaments</b> (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits à 80 %)	<b>750 \$</b> <b>Indemnité annuelle de médicaments</b>
Personne seule	133,90 \$	110,61 \$	80,96 \$
Couple	263,31 \$	211,47 \$	154,28 \$
Famille	312,57 \$	256,35 \$	185,56 \$

## Garantie facultative — Primes mensuelles de l'assurance dentaire

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire à tous les RAER.

Personne seule	Couple	Famille
68,81 \$	136,19 \$	166,43 \$

L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints. Si vous n'avez pas de conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple. Maximum d'un contrat par membre. Il n'y a ni taxe de vente provinciale (TVP) ni taxe de vente harmonisée (TVH) sur les primes du RAER. Les primes qui paraissent dans le Guide 2019 du RAER sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le Guide RAER renferme un sommaire des caractéristiques importantes de nos régimes. Ce n'est pas un contrat. Après l'inscription, vous recevrez un contrat complet énonçant toutes les dispositions pertinentes. Seules les dispositions du contrat ont force exécutoire.

# PROPOSITION DU RAER

Poster à l'adresse suivante : 125, promenade Northfield Ouest, CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9 | Télécopieur : 1-888-646-3842

Le régime est administré par le RAEO et l'assurance est souscrite par la Financière Manuvie. **Prière d'écrire en lettres moulées et d'utiliser un stylo à bille.**

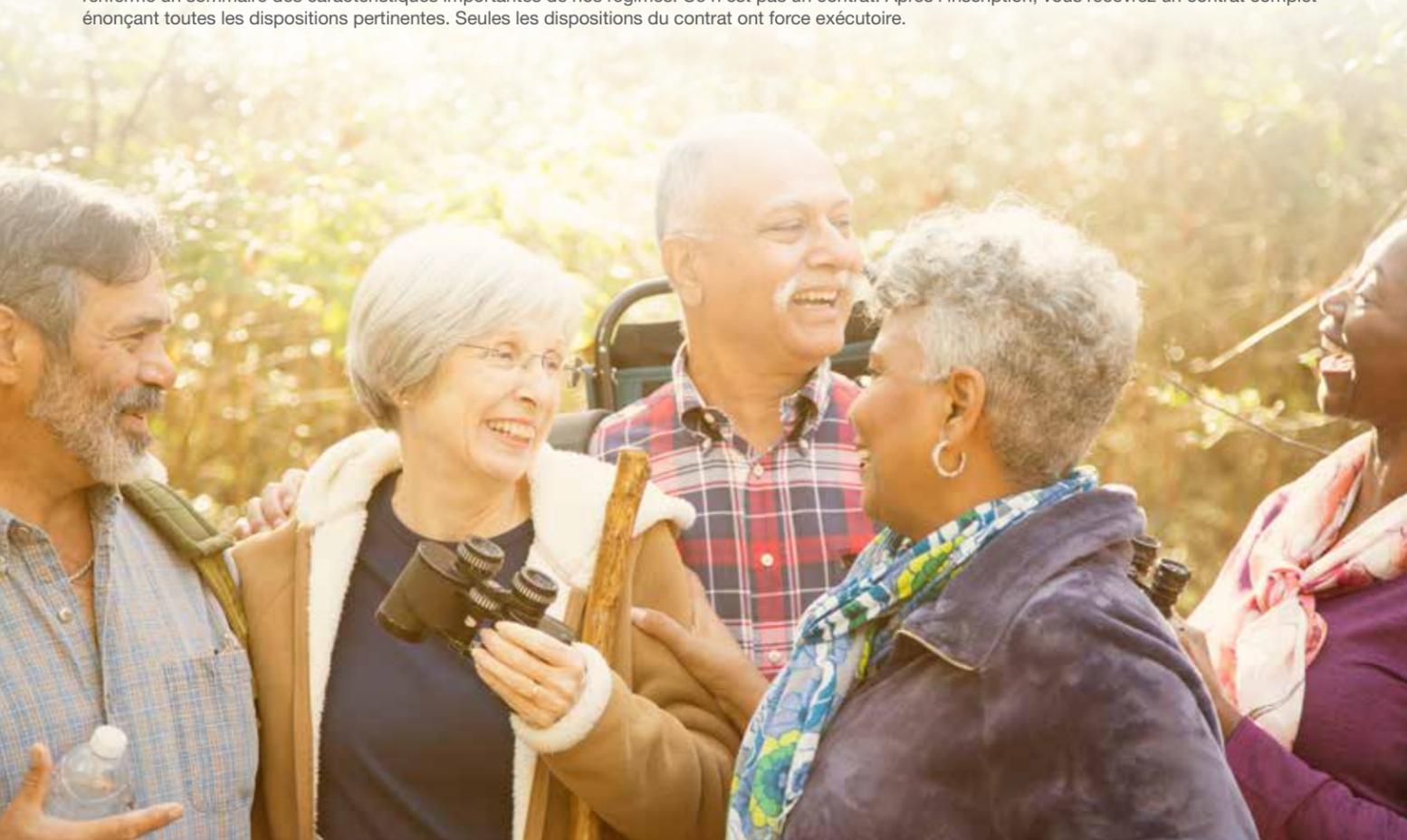
## Partie A | Renseignements généraux

Date de naissance jj  mm  aa	Proposant - Nom de famille	Prénom	Initiale du second prénom
Adresse		App.	Sexe
Ville	Province	Code postal 	
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)	Adresse électronique	
Je préfère recevoir toute correspondance en : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais			

Prénoms (Indiquer le nom de famille s'il diffère de celui du proposant)	Date de naissance	Sexe	Remplir cette partie si vous avez un étudiant à charge admissible âgé de plus de 21 ans.		
Conjoint/conjointe/partenaire	jj  mm  aa		Début de l'année scolaire	Fin de l'année scolaire	Nom de l'établissement d'enseignement
Enfant à charge	jj  mm  aa				
Enfant à charge	jj  mm  aa				
Enfant à charge	jj  mm  aa				
<b>Coordination des prestations</b> Est-ce que vous-même, votre conjoint ou vos personnes à charge êtes couverts par un autre régime?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom de l'autre assureur	Police/groupe n°	Numéro de certificat/matricule	

## Partie B | Admissibilité

Je souhaite souscrire l'assurance en vertu du RAER à compter du : <b>01</b>   mm   aa	
Il y a moins de 60 jours : Si vous choisissez l'une des trois options ci-dessous, veuillez remplir les données sur la police dans l'encadré jaune ci-dessous.	
<input type="checkbox"/> J'étais assuré à titre de membre actif en vertu d'un régime collectif d'assurance maladie.	Date d'expiration du contrat jj  mm  aa
<input type="checkbox"/> J'étais assuré à titre de membre retraité aux termes d'un régime collectif d'assurance maladie.	Date d'expiration du contrat jj  mm  aa
<input type="checkbox"/> Mon régime actuel ne prend pas fin, je compte coordonner les indemnités.	Veuillez appeler le RAEO ou vous rendre au <a href="http://raeo.com/formulaires">raeo.com/formulaires</a> pour télécharger le formulaire de proposition et le formulaire Demande d'assurance et preuve d'assurabilité (RAER/Régime des MRA).
Police/groupe n°	Certificat/matricule n°
Nom de la compagnie d'assurance	
<input type="checkbox"/> Je n'avais pas d'assurance maladie collective ces 60 derniers jours.	Veuillez appeler le RAEO ou vous rendre au <a href="http://raeo.com/formulaires">raeo.com/formulaires</a> pour télécharger le formulaire de proposition et le formulaire Demande d'assurance et preuve d'assurabilité (RAER/Régime des MRA).



Partie C   Choix de la couverture (Choisir l'une des options ci-dessous et fournir les renseignements demandés.)	Prime mensuelle
<b>RAER Plus 4000</b>	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 4 000 \$ pour médicaments sur ordonnance. \$
Assurance dentaire (facultative)	\$
Prime totale (somme de toutes les options)	\$
<b>RAER Or 2500</b>	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 2 500 \$ pour médicaments sur ordonnance. \$
Assurance dentaire (facultative)	\$
Prime totale (somme de toutes les options)	\$
<b>RAER Or 750</b>	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 750 \$ pour médicaments sur ordonnance. \$
Assurance dentaire (facultative)	\$
Prime totale (somme de toutes les options)	\$
Assurance dentaire uniquement	\$

**Partie D | Autorisation et choix de la modalité de paiement (Choisir UNE modalité de paiement et signer à l'endroit approprié.)**

Je demande l'adhésion à l'assurance (l'« assurance ») et je certifie par la présente que les renseignements fournis sont exacts et complets. J'autorise le RAEO et son assureur à recueillir les renseignements personnels pertinents pour ma demande, y compris les renseignements sur ma santé, (les « renseignements »), à les utiliser, les mettre à jour et les communiquer dans le but de déterminer mon admissibilité au régime, d'administrer le régime, de me fournir les services courants, de nous protéger les uns et les autres contre les erreurs et les fraudes et, enfin, de respecter diverses exigences juridiques (les « fins poursuivies »). J'ai l'autorisation de consentir à la collecte, l'utilisation, la mise à jour et la divulgation de renseignements au sujet de mes personnes à charge (mon conjoint, ma conjointe, mes enfants à charge), s'il y a lieu, pour les fins poursuivies. J'accepte que les renseignements fournis dans cette proposition soient communiqués à l'assureur et que l'assurance ne prenne effet qu'une fois que l'assureur l'aura approuvée. Je reconnais que si des renseignements faux, incomplets ou trompeurs sont fournis à l'appui de cette proposition, l'assurance peut m'être refusée ou prendre fin en tout temps. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit.

**Modalité A – Retenues automatiques sur la pension pour les personnes qui touchent une pension du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

Je demande par la présente l'assurance au titre du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités du RAEO et j'ordonne au conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de retenir les primes sur ma pension et de les verser conformément aux dispositions contractuelles. Je reconnais que le montant de la prime peut changer en raison de changements que je choisis de faire ou lors du renouvellement de mon assurance. Le RAEO rajustera alors automatiquement le montant de la retenue faite sur ma pension en fonction de la nouvelle prime et je renonce à mon droit de recevoir toute autre forme d'avis concernant un changement de prime. En cas de refus d'un paiement pour une raison quelconque, on m'avisera et le montant en souffrance sera retenu automatiquement sur ma pension le mois suivant. Je consens à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de tous les renseignements requis pour l'administration de ce régime, notamment de renseignements personnels tel mon numéro d'assurance sociale (NAS).

NAS \_\_\_\_\_ Signature X \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

OU

**Modalité B – Prélèvements mensuels automatiques sur le compte**

Je soussigné(e) (le « payeur »), autorise par la présente le RAEO à prélever sur mon compte le ou vers le premier de chaque mois le montant nécessaire au paiement des primes mensuelles, des primes révisées et de toute autre somme exigible. Si mon institution financière refuse un prélèvement pour une raison quelconque, par exemple une insuffisance de fonds, le RAEO pourrait ajouter au solde payable des frais d'administration pour chaque prélèvement refusé. En cas de refus d'un paiement pour une raison quelconque, on m'avisera et le montant en souffrance sera prélevé automatiquement sur mon compte le mois suivant. Le RAEO peut mettre fin à l'assurance si un prélèvement est refusé pour une raison quelconque et l'institution financière ne saurait être tenue responsable dans une telle éventualité. Je reconnais que le montant de la prime peut changer en raison de changements que je choisis de faire ou lors du renouvellement de mon assurance. Le RAEO rajustera alors automatiquement le montant du prélèvement fait sur mon compte en fonction de la nouvelle prime et je renonce à mon droit de recevoir toute autre forme d'avis concernant un changement de prime. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit en donnant un préavis d'au moins dix jours ouvrables avant la date du prélèvement automatique suivant. Je reconnais que l'annulation de cette autorisation ne me libère pas de mes obligations relativement au paiement de toute somme due au RAEO. Le paiement de toute somme due doit alors être effectué par un moyen acceptable au RAEO.

Si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente, j'ai certaines voies de recours. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente de prélèvements automatiques. Pour en savoir plus à propos de mes voies de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou me rendre sur [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Je garantis au RAEO de façon continue que toutes les personnes autorisées à signer à l'égard de ce compte ont consenti à cette entente de PAC, qu'elles acceptent tous les termes de l'entente et que les renseignements donnés à l'égard de cette entente de PAC sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le RAEO de tout changement à mes données bancaires, notamment de tout changement de nom, au moins dix (10) jours ouvrables avant la date du prélèvement automatique suivant.

Genre de compte :  Épargne  Chèques **Un chèque marqué « nul » DOIT accompagner cette proposition.**

S'agit-il d'un compte conjoint n'exigeant qu'une seule signature?  Oui  Non **Si deux signatures sont exigées, les deux personnes doivent signer ce formulaire.**

Signature X \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



# Quel est votre Plan de vie?

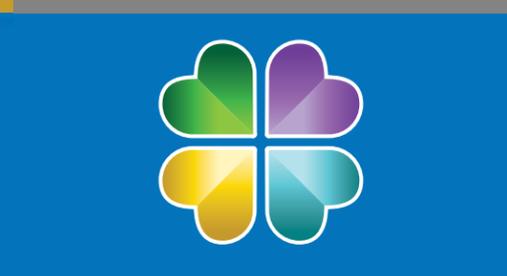
**Même à la retraite, vous avez toujours besoin d'assurance vie!**

**Un Plan de vie du RAEO peut aider à :**

- couvrir vos derniers frais;
- préserver la sécurité financière de votre famille;
- payer votre prêt;
- laisser un héritage à vos êtres chers.



Informez-vous au [www.raeo.com/Plandevie](http://www.raeo.com/Plandevie)



## Assistance soins aux aînés

Le programme Assistance soins aux aînés vous met en contact avec une infirmière qui vous aide à comprendre et à faire le tour de vos options de soins pour aînés.

## Assistance pour le cancer

Le Programme d'assistance pour le cancer offre des réponses, des conseils et un soutien. Nous sommes là avec vous à chacune des étapes de votre traitement et de votre rétablissement.



[www.raeo.com/RAERavantages](http://www.raeo.com/RAERavantages)  
**1.800.290.5106**

*Bayshore*  
Soins de santé



# Edvantage

**Vous prévoyez des vacances ou une journée au spa?  
Vous rénovez? Vous cherchez à payer moins cher pour le téléphone?**

***Edvantage peut vous aider pour toutes ces choses et bien d'autres!***

**Commencez sans tarder! [edvantage.ca/RAER19](http://edvantage.ca/RAER19)**



OTIP RAEO®

## Si les personnes à votre charge et vous-même prenez des médicaments d'entretien...

Inscrivez-vous à la pharmacie d'Express Scripts Canada pour obtenir les services suivants :

- ✓ Livraison gratuite au Canada
- ✓ Rappels de renouvellements
- ✓ Pharmaciens sur appel 24/7
- ✓ Transferts et renouvellements en ligne
- ✓ Renouvellements automatiques « sans souci »
- ✓ Approvisionnement maximal de 90 jours



Inscrivez-vous **EN LIGNE** à l'adresse  
[fr.express-scripts.ca/raeo](http://fr.express-scripts.ca/raeo)

Pour en savoir davantage, visitez le [fr.express-scripts.ca/raeo](http://fr.express-scripts.ca/raeo).

Les résidents du Québec ont accès aux services de PharmaGO.  
Visitez le [www.pharmago.ca](http://www.pharmago.ca) pour en savoir davantage.



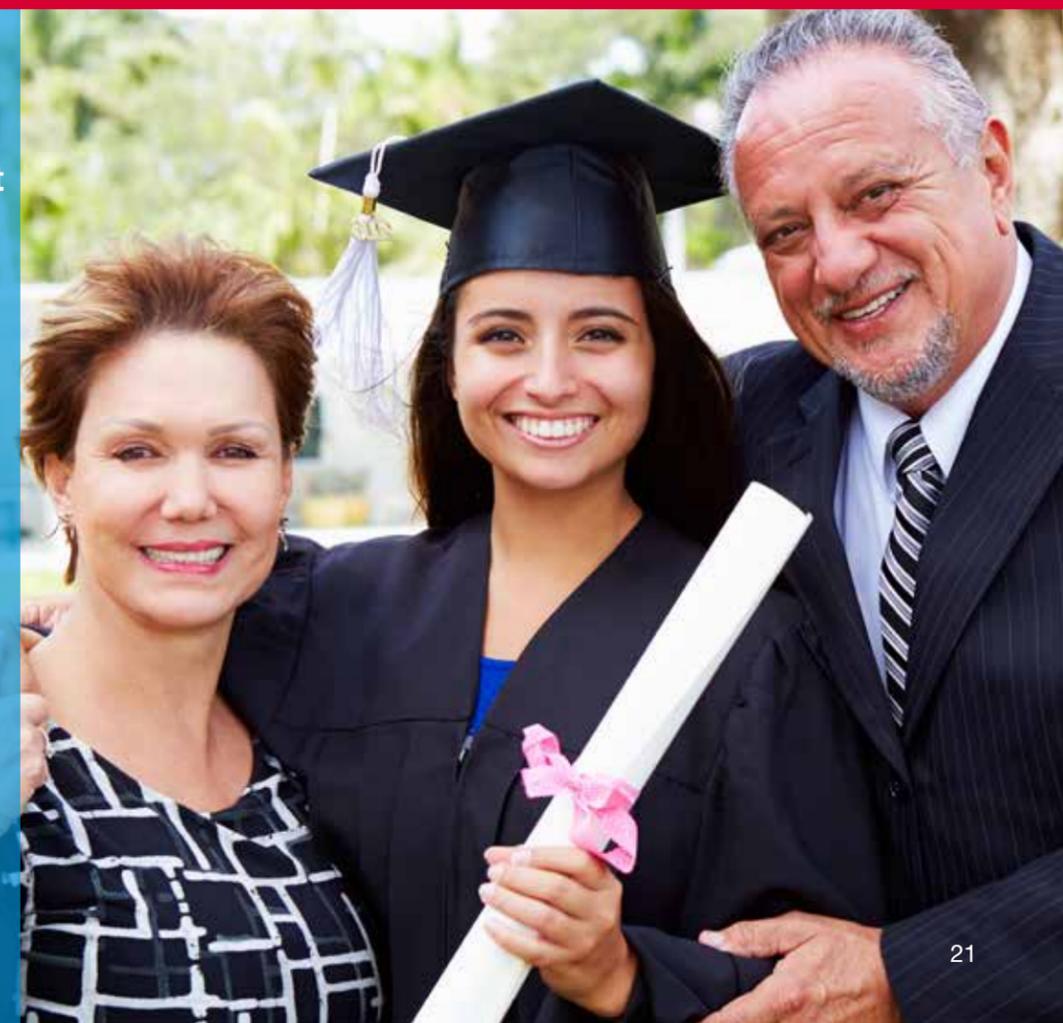
OTIP RAEO

## 1 500 \$ de plus tomberaient à pic pour payer les frais de scolarité de quelqu'un que vous connaissez?

Si vous possédez une assurance du RAEO et que vous-même ou un membre de votre famille (par exemple, un enfant, un petit-enfant, un neveu, une nièce, une tante, un oncle, une soeur, un frère, votre conjoint, etc.) ferez des études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel lors de l'année universitaire qui vient, inscrivez-vous en ligne et vous pourriez gagner une bourse d'études du RAEO.

Nous accordons chaque année des bourses d'études de 1 500 \$ chacune. La date limite pour présenter une demande est toujours le 15 juin.

Rendez-vous au [www.raeo.com/bourse](http://www.raeo.com/bourse) pour en savoir davantage.







## Là où le personnel retraité du secteur de l'éducation économise sur l'assurance automobile et habitation.

Offre exclusive au personnel retraité du secteur de l'éducation :

- Économisez jusqu'à 25 % sur l'assurance automobile
- Profitez de jusqu'à 50 % de réduction sur votre assurance habitation en assurant votre maison et votre voiture au RAEO\*



**Continuez à bénéficier de tarifs de groupe exclusifs et de couvertures spécialisées durant la retraite!**

**Rendez-vous au [www.raeo.com/RAER19](http://www.raeo.com/RAER19) ou appelez le 1-866-605-6847**

\* La réduction d'au plus 50 % est valide une seule fois et est appliquée seulement à la prime de l'assurance habitation si le membre admissible détient de l'assurance habitation et de l'assurance automobile souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Traders/Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario. REMARQUE : Veuillez communiquer avec le RAEO pour en savoir plus sur toutes les conditions d'admissibilité qui pourraient s'appliquer.



Le RAEO est fier  
d'être associé à  
**Edvantage**